

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires Question écrite n° 55150

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait que, sous prétexte de lutter contre la maladie de la vache folle, les services vétérinaires de la Moselle ont interdit au lycée agricole de Courcelles-Chaussy de nourrir les cochons de la ferme avec les restes de la cantine des élèves. Elle souhaiterait qu'il lui indique si cette interdiction ne lui paraît pas aberrante et s'il ne conviendrait pas au contraire d'accorder une dérogation pour que les restes de la cantine des élèves puissent servir à nourrir les cochons.

Données clés

Auteur: Mme Marie-Jo Zimmermann

Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55150 Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6919